

VOLLEY BALL

1° - INSTALLATIONS:

SALLE

- Sol : revêtement synthétique ou plancher

- Aire de compétition : 40 m x 25 pouvant accueillir 3 terrains de 9m x 18
- Hauteur plafond : 9 m
- Eclairage
- Vestiaires

En fonction du nombre d'équipes engagées, la Caisse Régionale organisatrice devra disposer de :

- 10 équipes engagées ➤ 1 salle
- 20 équipes engagées ➤ 2 salles
- 30 équipes engagées ➤ 3 salles

2° - MATERIEL:

- Poteaux, filets
- 3 paires d'antennes par salle
- Table de marque, chaises dans chaque salle
- 3 chaises d'arbitres par salle
- Bancs pour les joueurs remplaçants
- Sonorisation dans la salle des phases finales
- Trousse de secours pour les premiers soins
- Bandes autocollantes pour le traçage des terrains
- Eau minérale pour chaque équipe

3° - ARBITRAGE :

- 3 arbitres par salle (minimum arbitres de district)
- Le montant de l'indemnité ne doit pas dépasser 50 € / jour

4° - ASSISTANCE LOCALE :

- 2 personnes par salle pour monter le matériel et s'occuper de la bonne organisation de la journée (déroulement des rencontres, résultats, affichages, etc...)

5° - RECOMPENSES :

Les 3 premiers du tournoi féminin et masculin seront récompensés
Un trophée « Challenge » remis en jeu chaque année et conservé par le lauréat si gagné 3 années consécutives

6° - DIVERS :

Eau plate pour les joueurs